

14.9001

Mitteilungen des Präsidenten Communications du président

Präsident (Germann Hannes, Präsident): Es freut mich, auf der Tribüne eine Delegation der serbischen Nationalversammlung begrüssen zu dürfen. Sie wird geleitet vom Vizepräsidenten der Nationalversammlung, Herrn Veroljub Arsic. Die Delegation hält sich im Rahmen eines Studienbesuches für eine Woche in der Schweiz auf. Hauptthema des Studienbesuches sind die Kontroll- und Aufsichtsfunktionen des Parlamentes, wie sie bei uns in erster Linie durch die Geschäftsprüfungskommissionen und die Finanzkommissionen sowie deren Delegationen wahrgenommen werden.

Die Schweiz und Serbien pflegen derzeit auf Regierungsebene eine speziell enge Zusammenarbeit im Rahmen des OSZE-Präsidiums. Serbien wird im Januar 2015 den Vorsitz in der OSZE übernehmen, der 2014 – wie Sie alle wissen – durch die Schweiz ausgeübt wird. Die beiden Länder planen ein gemeinsames Arbeitsprogramm, das über den gewohnten Einjahresvorsitz hinausgeht und somit eine grössere inhaltliche Kontinuität ermöglichen soll.

Wir begrüssen die serbische Delegation recht herzlich und wünschen ihr ein interessantes und bereicherndes Studienprogramm und einen angenehmen Aufenthalt in der Schweiz. Willkommen hier bei uns im Ständerat! (*Beifall*)

14.3581

Postulat Maury Pasquier Liliane. Auswirkungen des Mischindex in der AHV

Postulat Maury Pasquier Liliane. Effets de l'indice mixte dans l'AVS

Ständerat/Conseil des Etats 16.09.14

Präsident (Germann Hannes, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Annahme des Postulates.

Maury Pasquier Liliane (S, GE): J'espère que, par rapport au précédent débat, la durée de ce débat sera inversement proportionnelle à l'importance du sujet.

L'indice mixte, moyenne arithmétique de l'indice des salaires et de l'indice des prix, entre dans le calcul des rentes AVS depuis la 9e révision de cette assurance en 1979.

Le projet «Prévoyance vieillesse 2020» sera prochainement traité au Parlement. Il a notamment pour objectif d'adapter les prestations de l'AVS et de la prévoyance professionnelle aux nouveaux besoins.

Dans l'optique des débats, il semble donc important de disposer d'informations, rassemblées dans un rapport, concernant les effets de l'indice mixte sur le niveau des rentes au cours des 35 dernières années; le niveau des rentes qui, conjugué à la prévoyance professionnelle, doit permettre aux assurés, en vertu de l'article 113 de la Constitution fédérale, de maintenir de manière appropriée leur niveau de vie antérieur.

Je remercie le Conseil fédéral, qui propose d'accepter mon postulat.

Berset Alain, conseiller fédéral: Comme elle l'a rappelé, Madame Maury Pasquier demande par son postulat au Conseil fédéral de présenter un rapport sur les effets de l'indice mixte sur le niveau des rentes AVS au cours des 35 der-

nières années, dans l'optique notamment du traitement du projet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020».

Si l'on examine le mandat constitutionnel assigné aux prestations de vieillesse, à savoir la couverture des besoins vitaux et le maintien du niveau de vie, on présuppose une adaptation des rentes à l'évolution des conditions économiques. En ce qui concerne l'AVS, avec l'entrée en vigueur de la 9e révision en 1979, l'ampleur de cette adaptation est définie par l'évolution de l'indice mixte qui correspond à la moyenne arithmétique de l'indice des salaires et de l'indice des prix. Ce mode d'adaptation doit permettre de maintenir le pouvoir d'achat et de tirer profit de l'essor de la productivité. Cela dit, comme les rentes des nouveaux bénéficiaires ne suivent que pour moitié l'augmentation des salaires réels de la population active, le taux de remplacement des rentes se réduit de génération en génération; c'est quelque chose qui pourrait conduire à des lacunes dans la couverture d'assurance.

Comme précisément un des objectifs du projet «Prévoyance vieillesse 2020» est le maintien du niveau des prestations, dans ce cadre, le Conseil fédéral est d'avis qu'il est effectivement opportun, comme le demande le postulat Maury Pasquier, d'examiner les effets de l'indice mixte dans ce contexte, qu'il s'agisse du développement des effets de cet indice, depuis son introduction en 1979 jusqu'à aujourd'hui, ou de ses effets sur le niveau des rentes AVS. Je peux vous dire que nous allons aussi porter l'analyse sur les liens avec les taux de remplacement des prestations de vieillesse de l'AVS et de la prévoyance vieillesse obligatoire.

C'est donc dans ce cadre-là, avec un débat relativement bref mais sur un sujet de grande importance sur le plan de la politique sociale, comme l'a rappelé Madame Maury Pasquier, que le Conseil fédéral présentera les résultats de son examen, dans le contexte du message qui sera soumis au Parlement.

Par conséquent, le Conseil fédéral vous recommande d'accepter ce postulat.

Angenommen – Adopté

14.3578

Postulat Hêche Claude. Lebensqualität und Wohlfahrt. Wie wirksam sind die politischen Massnahmen und die Tätigkeiten des Bundes?

Postulat Hêche Claude. Qualité de vie et bien-être. Quelle efficacité des politiques et des activités de la Confédération?

Ständerat/Conseil des Etats 16.09.14

Präsident (Germann Hannes, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Annahme des Postulates.

Hêche Claude (S, JU): Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil fédéral pour sa proposition d'acceptation de mon postulat. Je salue plus particulièrement la volonté du Département fédéral de l'intérieur d'aller de l'avant dans ce dossier sur la base du système d'information «Complément au PIB/Mesure globale du bien-être» et des pistes évoquées dans mon intervention. En effet, l'Assemblée fédérale se doit de veiller à ce que les mesures prises par la Confédération fassent l'objet d'une évaluation quant à leur efficacité. Monsieur le conseiller fédéral, je partage votre avis: le bien-être et la qualité de vie restent pour l'heure des notions

quelque peu complexes; il est donc important que le Conseil fédéral profite des connaissances nouvelles qui découlent du rapport à venir pour renforcer encore le dispositif d'évaluation actuel, permettant ainsi aux autorités de mieux considérer les effets des politiques publiques et des activités de la Confédération sur le bien-être et la qualité de vie.

Berset Alain, conseiller fédéral: Effectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur Hêche, le Conseil fédéral recommande d'adopter votre postulat, partant de l'idée que le bien-être est un but politique important, que c'est un des buts qu'une société doit se fixer. Mais il faut aussi être bien conscient, et vous l'avez mentionné dans votre intervention, de la difficulté à cerner les indicateurs et les éléments pertinents pour mesurer le bien-être et la qualité de vie. C'est une des grandes difficultés, nous avions déjà eu l'occasion de le mentionner en réponse à votre interpellation 13.3523. Nous sommes conscients de l'importance de ce thème, de l'importance des travaux à mener dans ce domaine. Nous soutenons les travaux relatifs à la mesure du bien-être, notamment ceux de l'Office fédéral de la statistique que vous mentionnez dans votre postulat. Nous prenons au sérieux ce mandat constitutionnel et légal d'évaluation en soumettant les mesures politiques et les lois à des évaluations régulières et approfondies.

Je crois que l'on ne peut pas promettre de réussir à tout régler, tout définir, tout mesurer dans ce domaine. Il faut une certaine modestie, eu égard à l'ampleur de la tâche et à la difficulté à mesurer ces éléments. Mais précisément, vu l'importance de ce thème sur le plan politique, vu aussi sa grande complexité, il nous paraît judicieux de faire un premier pas vers une évaluation de l'action de la Confédération en analysant les composantes essentielles du bien-être, en précisant les limites et les possibilités d'une telle évaluation. C'est ce que nous sommes prêts à faire.

Je vous invite donc, au nom du Conseil fédéral, à adopter le postulat.

Angenommen – Adopté

11.3635

Motion Freysinger Oskar. Importverbot für Robbenprodukte

Motion Freysinger Oskar. Interdiction d'importer des produits dérivés du phoque

Nationalrat/Conseil national 29.05.12

Ständerat/Conseil des Etats 04.12.12 (Sistierung – Suspension)

Nationalrat/Conseil national 04.06.13 (Sistierung – Suspension)

Ständerat/Conseil des Etats 12.12.13 (Differenzen – Divergences)

Ständerat/Conseil des Etats 16.09.14

*Antrag der Kommission
Annahme der modifizierten Motion*

*Proposition de la commission
Adopter la motion modifiée*

Präsident (Germann Hannes, Präsident): Sie haben einen schriftlichen Bericht der Kommission erhalten. Die Kommission beantragt einstimmig die Annahme der Motion gemäss ihrem Änderungsantrag in Ziffer 5 des Berichtes. Sie hat zudem von der Petition 12.2058 Kenntnis genommen.

Savary Géraldine (S, VD), pour la commission: La motion qui nous est soumise «charge le Conseil fédéral de modifier les bases légales afin d'interdire ... en Suisse, conformément à la législation de l'Union européenne ... l'importation et l'exportation de tous les produits dérivés du phoque de même que leur commerce, à l'exception des produits provenant de formes de chasse traditionnelles pratiquées par les Inuits et d'autres communautés indigènes à des fins de subsistance».

Pour l'auteur de la motion, la chasse aux phoques est très cruelle: la animaux sont traînés vivants dans des bateaux de pêche et écorchés vifs, pratiques n'apparaissant pas, en elles-mêmes, comme respectueuses des animaux. Selon l'auteur de la motion et les pétitionnaires, la population suisse est très sensible au sort des phoques et ne souhaite pas acheter des chaussures ou des serviettes en peau de phoque. En outre, l'interdiction d'importation décrétée par l'Union européenne ne devrait pas faire de la Suisse la banquise du commerce des produits dérivés du phoque.

C'est pour ces raisons que la motion a été déposée et c'est sur ce sujet que nous allons débattre et délibérer.

A propos du dernier point que j'ai mentionné, à savoir faire en sorte que la Suisse ne devienne pas la plaque tournante du commerce des produits dérivés du phoque, on peut considérer que cette crainte est infondée puisque nous n'importons actuellement aucun produit dérivé du phoque. Il n'y a donc pas en Suisse de problème relatif aux produits dérivés du phoque, mais la politique a parfois pour but de prévoir des problèmes qui n'existent pas encore. La commission est allée dans ce sens et a pris au sérieux le vote du Conseil national, qui, par 132 voix contre 28, a décidé le 29 mai 2012 d'adopter la motion que nous examinons.

A sa séance du 20 novembre 2012, la commission de notre conseil a considéré qu'il fallait prendre des mesures restrictives au cas où nous assisterions à une importation massive de produits dérivés du phoque. Toutefois, elle a décidé de suspendre le traitement de la motion jusqu'à la décision de l'organe compétent de l'OMC, puisque l'OMC avait été saisie de cette question. Notre conseil a confirmé la décision de sa commission.

En février 2013, la commission du Conseil national n'a pas digéré la décision de notre conseil. Elle a souhaité agir le plus rapidement possible pour interdire tout commerce de produits dérivés du phoque. Le Conseil national a confirmé son opposition à ce commerce et, en décembre 2013, notre conseil a décidé de maintenir sa décision de suspendre l'examen de la motion jusqu'à la décision de l'organe d'appel de l'OMC.

Donc, «à vue de museau» on pourrait penser que la commission du Conseil des Etats manque d'empathie pour les phoques, mais je vous rassure, ses membres sont extrêmement sensibles eux aussi à cette question, il n'y a pas que le Conseil national qui s'en préoccupe.

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats a donc repris ses travaux le 21 août 2014. Elle a pris connaissance de la décision de l'organe d'appel de l'OMC qui conclut que le régime de l'Union européenne applicable aux produits dérivés du phoque n'est pas conforme aux prescriptions de l'OMC mais ne s'y oppose pas. C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons une proposition de modification de la motion du Conseil national en adoptant la formulation suivante: «Le Conseil fédéral est chargé de modifier les bases légales de sorte que l'importation et l'exportation de tous les produits dérivés du phoque, de même que leur commerce en Suisse soient soumis aux mêmes dispositions que celles édictées par l'Union européenne sur la base de la décision de l'organe d'appel de l'OMC.»

Cela implique que nous serons en adéquation avec les règles de l'Union européenne et que, si les règles de l'Union européenne sont modifiées par les indications de l'OMC, nous adapterons notre législation conformément aux règles de l'Union européenne. Comme cela, nous serons en phase avec l'Union européenne, avec l'OMC et avec le souci de toutes celles et de tous ceux qui s'inquiètent du sort de ces animaux.

Je vous invite donc à accepter la motion modifiée selon la proposition de votre commission. Si on pouvait clore ce su-